



À SAVOIR

L'**usure** résulte d'une utilisation normale d'un équipement.

Avec le temps, l'équipement s'abîme : mur fissuré, prise électrique défectueuse, poignée de porte cassée, sol éraflé, peinture légèrement écaillée...

Il faut changer l'équipement. Dans le cadre du contrat Confort +, Vilogia le remplace ou le remet en l'état sans vous le facturer.

► **N'attendez pas l'état des lieux de sortie pour nous signaler un équipement défectueux.**

En revanche, la **dégradation** par négligence résulte d'une utilisation inappropriée de l'équipement : sol brûlé par une cigarette, joints noircis car pas régulièrement nettoyés, trous dans le mur non rebouchés...

► **Constatée au moment de l'état des lieux de sortie, elle peut faire l'objet d'une facturation ou d'une retenue (totale ou partielle) sur le dépôt de garantie (ou caution).**



NETTOYAGE ET RÉPARATIONS LOCATIVES AVANT MON DÉPART

Remise en état du logement :

- Je vide intégralement mon logement et ses annexes (cave, garage, box, abri de jardin, cellier, boîte aux lettres...) de tous mes meubles et effets personnels
- Je démonte les aménagements et installations non réalisés par Vilogia et /ou réalisés sans autorisation écrite de Vilogia (cuisine équipée, véranda, étagères, barres de rideaux, placards, baignoire remplacée par une douche, lambris, balançoires, abris de jardin...). Je remets les équipements d'origine (meuble évier, baignoire ...).
- J'enlève les autocollants et stickers décoratifs
- J'enlève les luminaires et je remets les douilles et ampoules
- Je retire la parabole que j'ai installée
- J'enlève l'abattant des toilettes

Nettoyage entier du logement :

- Je dépoussière les plafonds, les plinthes et les radiateurs ...
- Je lave à l'eau savonneuse les sols, portes, vitres, joints de carrelage
- Je nettoie les portes et fenêtres (châssis, poignées, rainures) et les appuis de fenêtres extérieurs
- Je nettoie les grilles de la ventilation mécanique contrôlée (VMC), les prises électriques, les interrupteurs
- Je désinfecte et détartre baignoire / douche, évier, lavabo et toilettes

Réparations à la charge du locataire :

- Les sols, murs et plafonds doivent être propres et en bon état d'usage :
 - Je rebouche l'intégralité des trous
 - Je vérifie que les papiers peints ne sont ni arrachés, ni tâchés, ni décollés
 - Si besoin, je repeins et je choisis des couleurs claires (ou des motifs simples, si papier peint)
- Il est interdit de peindre les équipements du logement (radiateurs, tuyauterie, châssis, chaudière, interrupteurs, prises électriques, grilles de ventilation...) :
 - Si je les ai peints, je les remets en l'état.

En appartement :

- Je veille à laisser les parties communes propres après mon déménagement (traces sur le palier et dans les escaliers).
- Je dépose cartons et encombrants en déchetterie. Dans le cas contraire, leur enlèvement me sera facturé.

En maison :

- Je nettoie les gouttières
- Je vide et nettoie les poubelles, je les range dans le local dédié

Extérieurs privés :

- Je nettoie la terrasse ou le balcon ; je débouche le trou d'évacuation
- Je désherbe et nettoie les allées
- Je tonds la pelouse
- Je taille les haies (hauteur maximum de 2m), j'élague les arbres et arbustes
- Je vérifie l'état de la clôture et des éventuels brise-vue



Important : lors de l'état des lieux de sortie, les travaux à votre charge qui n'auront pas été effectués vous seront facturés en fonction de l'état des lieux entrant et de l'état d'usure de vos équipements.